

Exposition des travailleurs agricoles à l'ammoniac

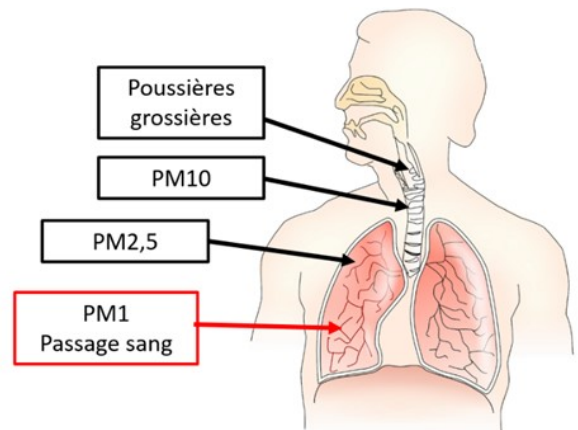
Se protéger pour mieux respirer

Le projet ParteN'Air vise à sensibiliser le secteur agricole sur l'intérêt de réduire ses émissions d'ammoniac (NH_3).

Les travailleurs agricoles ont un risque élevé de pathologies respiratoires

Des risques respiratoires liés aux :

- **Particules dans l'air (PM)** : Invisibles à l'œil nu, elles peuvent contenir des substances dangereuses pour la santé des poumons (microbes, moisissures, produits chimiques...). Plus elles sont fines, plus elles vont pénétrer profondément dans le système respiratoire jusqu'aux alvéoles pulmonaires. L'inhalation fréquente et prolongée des poussières peut entraîner des pathologies respiratoires tels que : asthme, allergies, bronchites chroniques....



Les particules sont classées selon leur diamètre : PM 10 : particule avec un diamètre inférieur à 10 μm .

- **Les gaz tels que l'ammoniac (NH_3) et le sulfure d'hydrogène (H_2S)** sont des gaz irritants pour les muqueuses. L'exposition à ces substances peut provoquer des symptômes oculaires (larmoiement, picotement...) et respiratoires modérés (toux, éternuements) à sévères (détresse respiratoire, œdème pulmonaire) selon la durée et la concentration de l'exposition.

Les professionnels de l'agriculture sont particulièrement exposés à l'inhalation de gaz et poussière, en particulier lors de certaines tâches, par exemple :

- le travail en milieu confiné,
- le paillage du bâtiment,
- le tri et le sevrage des porcelets,
- le ramassage des volailles...

Des symptômes tels que toux, crachats, essoufflement, gêne respiratoire ne doivent pas être négligés. Ils pourraient être les prémices de pathologies plus sévères.

Pour se protéger : utiliser un masque

Contre les particules : Privilégier un masque de protection respiratoire de type FFP2 ou FFP3 à usage unique. Le masque de type chirurgical ne protège pas des poussières

Contre l'ammoniac : Utiliser un masque à cartouches filtrantes de type K signalées **par le code couleur vert**.

Il doit porter la mention CE.

Valeurs limites d'expositions professionnelles (VLEP) en NH₃
Exposition 15 min : 20 ppm
Exposition 8h : 10 ppm

Les conseils pour une bonne utilisation du masque

- Le masque est un équipement individuel, il ne doit pas être partagé entre plusieurs personnes
- Choisir la taille qui s'ajuste parfaitement au visage,
- Le stocker dans un endroit sec et hermétique : entre deux utilisations, même neuf pour ne pas le saturer en contaminants,
- L'entretenir après chaque utilisation ; la partie faciale et les préfiltres à poussières doivent être nettoyés à l'aide d'une lingette ou tissu humidifié d'eau savonneuse,
- Respecter la date de péremption,
- Changer le régulièrement ; une augmentation de la gêne respiratoire indique son colmatage

Il n'est pas nécessaire de porter le masque toute la journée mais aux tâches considérées comme les plus exposantes à l'ammoniac ou aux particules.

Les concentrations en ammoniac sont plus fortes en période froide qu'en période chaude liées à un renouvellement d'air plus faible.

Réduire les particules et l'ammoniac dans les bâtiments

Les principales sources de particules et de gaz proviennent de :

- * L'alimentation des animaux,
- * Du paillage et des déjections animales,
- * Du type de bâtiment.

Pour réduire les sources de contamination, il faut agir sur ces trois leviers.

Des fiches spécifiques détailleront les actions à privilégier pour réduire les émissions